

Guide de doctrine Lutte contre l'incendie

Les extinctions indirectes

ETEX-STR-TDE-3

1. Objectif

L'extinction indirecte concerne toutes les applications d'eau qui ont pour objectifs de **produire de la vapeur d'eau en utilisant l'énergie thermique emmagasinée par les parois du local sinistré** par l'incendie. En se formant, la vapeur va se déplacer dans l'ensemble du volume et ainsi empêcher l'air frais d'alimenter le foyer. Le milieu sera de fait momentanément rendu impropre à la combustion. L'extinction indirecte sera à privilégier pour prendre le contrôle sur un foyer masqué dans un local ou, d'une situation pré-backdraft (cf. ETEX-STR-TDE-5).

Les modes d'extinction privilégiés sont donc ici : l'inertage, la dilution et la surpression.

2. Application

Cette méthode est à utiliser sur des locaux dont il est possible de refermer la porte. Après chaque application, la porte sera repoussée afin que la vapeur puisse se répandre dans l'ensemble du local.

L'application se fera à partir d'un jet diffusé de 20 à 30° env. sur la base d'un débit modéré (entre 100 et 300 L/min). La durée et le nombre d'application seront à pondérer en fonction du retour vapeur obtenu. L'application consistera à badigeonner le plus largement possible le plafond du compartiment. La vapeur d'eau ainsi produite doit pouvoir remplir le volume (inertage du volume) et limiter l'arrivée de comburant (légère surpression dû à la vaporisation).

Cette technique d'application d'eau peut être mise en œuvre lorsque le foyer est masqué par un écran et qu'une extinction directe n'est pas envisageable.

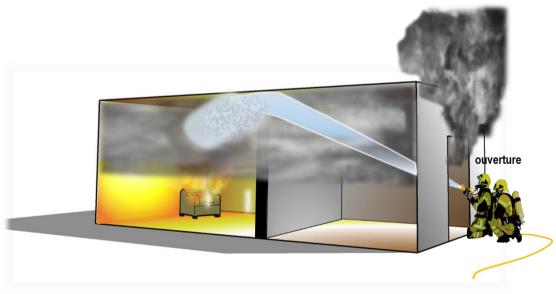


Schéma n°1 : principe d'extinction indirecte